



**VERS UNE POLITIQUE  
GOUVERNEMENTALE DE LUTTE  
CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION**

**RAPPORT DE CONSULTATION**

**DÉPOSÉ À LA  
COMMISSION DE LA CULTURE  
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

**PAR LA  
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LONGUEUIL**

**LONGUEUIL  
LE 25 AOÛT 2006**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>A. Vers une politique axée sur la prévention</b> .....	<b>4</b>
<b>B. L'intégration économique des communautés culturelles</b> .....	<b>8</b>
<b>C. L'adhésion et la participation de l'ensemble de l'appareil gouvernemental à la Politique</b> .....	<b>10</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>11</b>

## INTRODUCTION

À titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement pour le territoire de l'agglomération de Longueuil, la Conférence régionale des élus de Longueuil (CRÉ de Longueuil) est, de par ses mandats, appelée à réaliser différentes consultations en vue de connaître et de faire connaître les opinions qu'ont les citoyennes et citoyens de même que toutes les forces vives de son territoire sur certains sujets qui les concernent.

Le 29 juin dernier, la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles annonçait le lancement d'une consultation des citoyens et des intervenants ayant à cœur la lutte contre le racisme et la discrimination dans le but d'élaborer une politique gouvernementale en la matière. Considérant l'importance du sujet, la CRÉ de Longueuil a procédé à une rencontre de consultation basée sur le document « *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination* » fourni par le gouvernement du Québec. C'est ainsi que la CRÉ de Longueuil a procédé à l'invitation de 24 acteurs du milieu ainsi qu'à deux représentants de ministères provinciaux afin d'entendre leur opinion personnelle quant aux questions soulevées dans le cadre de cette consultation. 16 personnes ont répondu à l'invitation et se sont exprimées lors de cette rencontre organisée à cet effet le 22 août dernier. Il est intéressant de mentionner que les participants provenaient de différents domaines d'activités, notamment des groupes communautaires oeuvrant pour le rapprochement interculturel et l'immigration, des milieux de l'éducation, de la fonction publique provinciale et municipale et de la sécurité publique.

Le présent rapport de consultation ne constitue pas une position officielle de la CRÉ de Longueuil à l'égard du document de consultation gouvernementale. Par conséquent, vous trouverez, dans les pages qui suivent, une synthèse objective des propos recueillis en lien avec les différentes questions posées dans le document de consultation.

## **RAPPORT DES PROPOS RECUEILLIS**

Les participants constatent des progrès notables en matière de lutte contre le racisme et la discrimination grâce à la mise en œuvre de lois, politiques et mesures déjà en place. La *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* et la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* (Projet de loi 143), adoptée il y a maintenant près de cinq ans, constituent les dispositions qui ont été le plus souvent citées lors de la consultation.

Cependant, les participants jugent que beaucoup restent encore à faire. À travers leurs discussions sur les orientations et les questions formulées dans le document de consultation, il est possible de dégager les priorités suivantes :

- A. L'importance d'une politique axée sur la prévention
- B. L'intégration économique des communautés culturelles
- C. L'adhésion et la participation de l'ensemble de l'appareil gouvernemental à la Politique

### **A. VERS UNE POLITIQUE AXÉE SUR LA PRÉVENTION**

Selon les participants, une approche préventive faisant appel à des mesures de sensibilisation, d'information et d'éducation doit être au cœur de la politique gouvernementale. Certaines personnes consultées estiment que la cause principale des problèmes de racisme et de discrimination réside en grande partie dans la méconnaissance de la population à l'égard des communautés et des relations culturelles. Ils donnent comme exemple la stratégie gouvernementale en immigration dont les objectifs et les mesures seraient presque inconnus par la population, ce qui encouragerait les préjugés à l'égard des immigrants.

Les participants ont fait référence aux campagnes nationales de sensibilisation qui ont entre autres ciblé les mentalités et les comportements à l'égard de l'alcool au volant et du tabagisme, lesquelles ont démontré une efficacité certaine. Des ressources au moins équivalentes doivent être mises à la disposition des campagnes ciblant la lutte contre le racisme et la discrimination. Aussi, le soutien financier aux organismes et aux institutions

dont la mission touche directement ou indirectement la prévention a été identifié par plusieurs participants comme une des conditions d'une politique préventive efficace.

Pour les participants, les interventions de nature préventive auprès des personnes doivent cibler toutes les étapes de la vie et débiter dès la petite enfance. Tous les milieux de vie sont également interpellés par les efforts en la matière, que ce soit la famille, le quartier ou la communauté, les milieux de travail et l'école. Dans le cadre de ces efforts, une attention particulière doit être accordée aux personnes de la deuxième génération d'immigration. Les participants trouvent inquiétant le constat mentionné dans le document de consultation à l'effet que celles-ci expriment davantage le sentiment d'être victimes de discrimination que les personnes immigrantes de première génération. Ce constat est révélateur du travail de prévention et de sensibilisation qui reste à faire.

Dans le cadre d'une approche préventive, les milieux scolaires représentent des partenaires stratégiques et tous les ordres d'enseignement doivent être mis à contribution, de l'enseignement préscolaire à la formation continue, en passant par l'éducation populaire hors institutions. La formation des enseignants constitue une occasion de les sensibiliser aux relations interculturelles et à ne pas transmettre aux élèves les préjugés dans l'exercice de leur future profession.

Des participants ont mentionné que, dès le mois de septembre de cette année, quatre-vingt-dix (90) minutes de temps de classe seront ajoutées dans les programmes scolaires. Ils proposent qu'une partie de ce temps soit consacré à l'instruction civique, à titre de mesure préventive. D'autres participants ont cependant rappelé que ce choix peut entrer en conflit avec d'autres matières, telle que l'éducation physique dont tous les participants ont reconnu l'importance.

Parmi les matières déjà enseignées à l'école, les cours d'histoire ont été identifiés par les participants à la fois comme des véhicules de préjugés et des outils potentiels de prévention. L'histoire du Québec, telle qu'elle est enseignée dans les programmes scolaires, présente souvent une image négative de l'immigration et des immigrants, c'est-à-dire des personnes pauvres venues ici essentiellement pour profiter des avantages associés au système de santé et de services sociaux. La contribution de l'immigration à l'histoire et au développement du Québec est pourtant fondamentale dans la mesure où presque tous les Québécois sont des

descendants d'immigrants. Il est nécessaire que l'enseignement de l'histoire du Québec reflète davantage cette réalité et évoque la contribution des immigrants et des communautés culturelles à l'enrichissement des différentes facettes de sa culture, entre autres son architecture et les habitudes alimentaires de sa population.

Étant donné leur influence sur les mentalités, les médias (radio, journaux, télévision) ont eux aussi un rôle crucial en matière de lutte contre le racisme et la discrimination, en particulier la télévision, à laquelle ont accès presque tous les citoyens. Malgré les récentes décisions de diffuseurs qui proposent à leur auditoire des programmes dont le contenu est à caractère multiculturel, les participants estiment qu'en général, les médias, privés comme publics, pourraient en faire plus afin que soient transmises des idées et des images justes à l'égard des communautés culturelles. Par exemple, certaines émissions, très populaires, ne comportent aucune représentation des communautés culturelles alors qu'elles se déroulent à Montréal, une des villes les plus multiculturelles du Canada. En ce sens, il est important que le contenu diffusé dans les médias reflète le plus fidèlement possible la diversité de la société québécoise.

D'autres participants ont néanmoins souligné que plusieurs artisans du monde des médias constituaient d'excellents exemples de Québécois des communautés culturelles ayant réussi à s'intégrer pleinement au sein de la société et qu'il était essentiel que ceux-ci soient associés aux campagnes de sensibilisation. Les vedettes issues du monde sportif et de la culture en général ont aussi été identifiées comme des partenaires potentiels de ces campagnes.

L'efficacité de la prévention dépend aussi de l'adaptation des messages et des outils aux personnes ciblées. Par exemple, la problématique de l'intégration des immigrants, des minorités visibles et des communautés culturelles se pose différemment selon qu'on soit en régions métropolitaines, où ceux-ci sont généralement plus représentés, qu'en régions rurales. Il est également important de prévoir des interventions préventives adaptées aux besoins des communautés culturelles au sein desquelles les préjugés et la discrimination sont également présents.

En matière de prévention, le messager est aussi important que le message, en ce sens que les acteurs ayant un rôle à jouer, qu'il s'agisse des médias ou des professionnels agissant dans

l'éducation et le développement de la personne, doivent être habiletés à transmettre un message exempt de préjugés.

Malgré le fait qu'ils donnent priorité à une politique axée sur la prévention et la sensibilisation, les participants font aussi le constat que plusieurs documents, outils et expériences de prévention et de sensibilisation existent déjà grâce aux initiatives de groupes communautaires et d'organismes publics. Certains soulignent que de nombreux documents sont produits, mais qu'ils restent sans débouché étant donné le manque de moyens financiers réservés à leur diffusion. Il faut prévoir des mécanismes consacrés à la diffusion et à l'échange non seulement des documents, mais aussi des expériences réalisées. Autant les organisations qui mettent déjà en pratique des mesures de lutte à la discrimination que celles qui ne le font pas pourraient tirer profit de tels mécanismes.

Quelques participants estiment que la notion d'interactivité est essentielle en matière de campagnes de sensibilisation. Les mesures doivent non seulement faire appel à des publications et à des vidéos, mais aussi à des outils tels que des lignes téléphoniques ou des sites Internet où les citoyens peuvent venir chercher des réponses à leurs questions, idéalement en interagissant avec des intervenants.

Le quartier et la communauté constituent pour certains participants des lieux privilégiés pour mettre en œuvre des actions préventives. Ils soulignent que les relations interculturelles se déroulent d'abord et avant tout dans le cadre des activités de proximité comme celles associées au voisinage et à la pratique des activités sportives et de loisirs. Dans cet esprit, un participant a mentionné que les services d'urbanisme des municipalités pourraient être sensibilisés à ne pas prendre des décisions en aménagement du territoire qui puissent créer des ghettos, par exemple en concentrant les habitations à loyer modique (HLM) sur des portions précises de leur territoire. D'autres participants ont cependant rappelé que des expériences consistant à construire des HLM dans des quartiers composés majoritairement de maisons unifamiliales avaient déjà été réalisées sur le territoire de la CRÉ de Longueuil et que leurs résultats n'avaient pas été concluants. Ils ont expliqué cet insuccès par le fait que les propriétaires de maisons unifamiliales ne sont pas nécessairement prêts à partager leur quartier avec les résidents des HLM, qu'ils soient issus des communautés culturelles ou non.

Une approche préventive peut aussi être appliquée à la problématique de l'accès équitable au logement. Des campagnes visant à sensibiliser les propriétaires d'immeubles aux principes de la lutte à la discrimination pourraient être conçues et impliquer la participation de la Régie du logement.

L'utilité de rendre publique périodiquement un bilan sur le racisme et la discrimination a été discutée dans la perspective qu'il pouvait s'agir d'un outil pertinent de sensibilisation et d'information. Par contre, plusieurs participants ont reconnu que sa réalisation serait ardue sur le plan de la méthodologie. Par exemple, on sait qu'il y a une distorsion entre le nombre de plaintes enregistrées et le nombre réel de cas de discrimination, ce qui donne une idée de la difficulté à saisir l'ampleur de ces phénomènes. Il y a risque de produire des bilans biaisés. Enfin, un participant mentionne que la production de tels bilans nécessite des démarches de consultation afin d'obtenir un portrait qualitatif de la situation.

## **B. L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES**

Comme il est mentionné dans le document de consultation, l'intégration économique constitue un facteur déterminant de l'intégration globale de la personne. Le fait de connaître des difficultés liées à l'accès à la formation et au marché du travail exclu ces personnes en plus de perpétuer les perceptions négatives à leur égard.

Trois secteurs d'interventions se dégagent des propos des participants concernant le marché du travail : la francisation, la participation des ordres professionnels à l'intégration des communautés culturelles et l'adoption de stratégies adaptées aux réalités respectives des employeurs privés et publics. Pour chaque secteur, les participants ont énuméré des pistes d'actions :

### **I. Francisation:**

- Ajouter du financement dans les mesures de francisation afin qu'il y ait plus d'heures de cours offertes aux immigrants ;
- Revoir la pédagogie sous-jacente aux cours de francisation afin que ceux-ci soient mieux adaptés aux réalités du marché du travail. Certains métiers n'exigent pas nécessairement une francisation parfaite de sorte qu'elle peut être poursuivie alors que la personne est déjà en emploi. De plus, l'enseignement du français populaire

pourrait être envisagé pour que les participants des cours de francisation n'aient pas de surprise lorsqu'ils intègrent le marché du travail.

## **II. Participation des ordres professionnels à l'intégration économique des communautés culturelles :**

Les ordres professionnels ont été identifiés par plusieurs participants comme des acteurs clés de l'intégration et par le fait même de la lutte à la discrimination et au racisme :

- Il y a lieu de sensibiliser les ordres professionnels aux problématiques de l'intégration économique des nouveaux arrivants qui peuvent vivre des frustrations en raison de la non-reconnaissance de leur formation et de leurs expériences de travail ;
- Enclencher un processus de reconnaissance des équivalences par les ordres professionnels. Certains participants estiment que ceux-ci doivent être sensibilisés alors que, pour d'autres, les ordres professionnels doivent être forcés, par voie législative, à reconnaître la formation et l'expérience des travailleurs et des étudiants issus de l'immigration.
- Mettre en place un comité de suivi qui pourrait s'assurer des efforts menés par les ordres professionnels en ce qui a trait à l'intégration des communautés culturelles.

## **III. Adoption de stratégies adaptées aux réalités respectives des secteurs privés et publics :**

### Secteur privé :

- Solliciter de façon plus accrue la participation du secteur privé en matière d'intégration et de lutte à la discrimination ;
- Prendre davantage en compte les besoins des PME et les problématiques d'intégration vécues dans ces milieux de travail dans les stratégies de lutte à la discrimination puisque ce type d'entreprises représente une part importante de l'offre sur le marché du travail ;
- Mettre en œuvre des cours de francisation et des mesures comparables au programme d'accès à l'égalité en emploi qui a cours au niveau des institutions publiques ;

- Proposer des mesures qui font participer les collègues de travail à l'intégration des travailleurs issus des communautés culturelles ;
- Reconduire le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) pour encourager l'embauche des communautés culturelles.

Secteur public :

- Améliorer les mécanismes d'intégration des communautés culturelles au sein des organismes publics;
- Offrir un meilleur encadrement aux organismes publics qui sont engagés dans un programme d'accès à l'égalité en emploi.

**C. L'ADHÉSION ET LA PARTICIPATION DE L'ENSEMBLE DE L'APPAREIL GOUVERNEMENTAL À LA POLITIQUE**

Les participants mentionnent que le rapprochement interculturel exige une approche transversale, ce qui, du point de vue de l'État, demande une implication et une coordination de tous les ministères et organismes publics. Plus précisément, l'ensemble de l'appareil gouvernemental doit adhérer à la future *Politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination* et participer à sa mise en œuvre. À cet égard, l'arrimage de deux ministères a été identifié comme crucial, c'est-à-dire le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Plusieurs participants estiment qu'il est impératif d'abolir le délai de carence de trois mois qui touche notamment les nouveaux arrivants, lequel fait en sorte qu'ils n'ont pas accès aux soins de santé et aux services sociaux. Bien qu'officiellement cette mesure ne soit pas destinée à contrôler spécifiquement l'accès des nouveaux arrivants aux soins de santé et aux services sociaux, elle peut être interprétée comme une mesure de l'État pour mettre un frein aux abus des personnes immigrantes et donc, en ce sens, elle contribue à perpétuer une image négative à leur égard. Les participants jugent cette mesure discriminatoire et à l'encontre d'une véritable coordination gouvernementale qui viserait une meilleure intégration des immigrants et des communautés culturelles.

Aussi, on doit assister à une véritable volonté, à la fois des politiciens et de la fonction publique, de concrétiser les objectifs énoncés dans certaines dispositions officielles (*Charte des droits et libertés de la personne du Québec, Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics*, etc.). Cela passe notamment par l'établissement de meilleurs mécanismes de suivi, de contrôle et d'évaluation des engagements et des intervenants associés à ces dispositions. Évidemment, les participants sont conscients que l'injection d'argent est primordiale pour être en mesure de réaliser cet objectif.

### **CONCLUSION**

La CRÉ de Longueuil est heureuse de faire parvenir à la *Commission de la culture de l'Assemblée nationale* les propos qu'elle a recueillis auprès d'une quinzaine d'intervenants œuvrant sur son territoire dans le cadre d'une consultation sur le projet de politique gouvernementale visant la lutte contre le racisme et la discrimination. Ce travail a fait ressortir l'importance qu'accorde sa population à ce sujet et ses opinions sur les enjeux liés à l'intégration des communautés culturelles qui sont de plus en plus présentes sur son territoire situé dans la première périphérie de la région métropolitaine de Montréal.